Prénom – Nom Adresse Code Postal – Ville

> Point P MBM A l'attention de Mr NYAZI 43 rue de l'industrie

34500 BEZIERS

Lettre recommandée avec AR ou lettre remise en main propre contre décharge

Objet : Acquisition de jours de congés payés durant mon arrêt maladie

Monsieur,

Par la présente, je sollicite le bénéfice de mes droits à congés payés. En effet, j'ai été en arrêt de travail entre le < date > et le < date >, ainsi que du < date > au < date > durée pendant laquelle je n'ai pas acquis de congés payés.

Or, depuis la Loi n° 2024-364 du 22 avril 2024, le salarié en arrêt de travail maladie doit acquérir 2 jours ouvrables de congés par mois d'absence dans la limite de 24 jours ouvrables soit 4 semaines de congés payés par an (Article L3141-5 et Article L3141-5-1 du code du travail).

Selon cette même loi, cette nouvelle règle s'applique rétroactivement pour la période entre le 1er décembre 2009 et le 24 avril 2024 et les salariés encore présents dans l'entreprise ont 2 ans à compter du 24 avril 2024 pour demander l'acquisition de jours de congé au titre des arrêts maladie intervenus entre le 1er décembre 2009 et le 24 avril 2024.

En application de cette règle de droit, je vous demande de régulariser le nombre de jours de congés que vous me devez en recréditant mon solde de congés payés et de me permettre la prise de ces congés dans la période de 15 mois prévue par l'article L3141-19-1 du code du travail.

Dans l'attente de la correction de mes droits, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, prénom et signature